



**OCCITANIE**

**Présentation du  
CDSSA**

# Le CDSSA, c'est quoi ?

Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative – Titre à finalité professionnelle de niveau 5

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

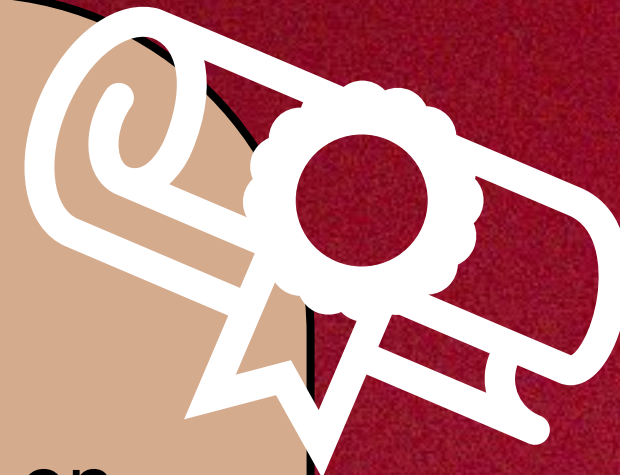
**Former au développement, à la gestion et à la structuration des organisations sportives et associatives à travers 4 blocs :**

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive et associative (Bloc 1)
- Assurer la gestion administrative et des ressources humaines et financières (Bloc 2)
- Gérer les activités sportives et les équipements (Bloc 3)
- Organiser un évènement ponctuel au service du projet associatif (Bloc 4)



## LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de **18 ans minimum** à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'un **diplôme de niveau 4** (Bac ou équivalent)
- Justifier d'une **expérience d'au moins un an** dans une association sportive (hors simple pratique)
- Être titulaire d'une **attestation de premier secours**

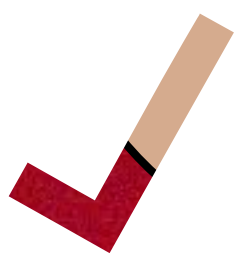


## LES METIERS ACCESSIBLES

- Responsable administratif et financier ;
- Chargé(e) de développement ;
- Chargé(e) de communication ;
- Chargé(e) d'événementiel ou partenariats
- Chargé(e) de mission ;
- Autres fonctions dans les organisations sportives associatives locales, régionales ou nationales.



**UNE VRAI POLYVALENCE DE VOTRE  
APPRENTI AU SERVICE DU  
DEVELOPPEMENT DE VOTRE CLUB !**



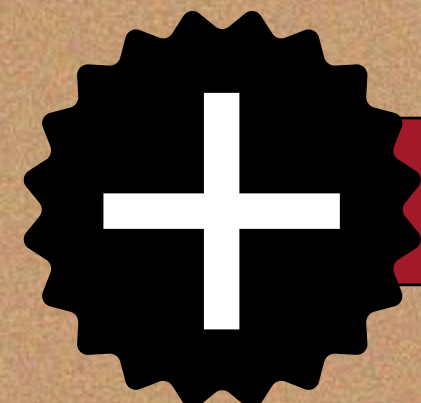
## LE CONTENU



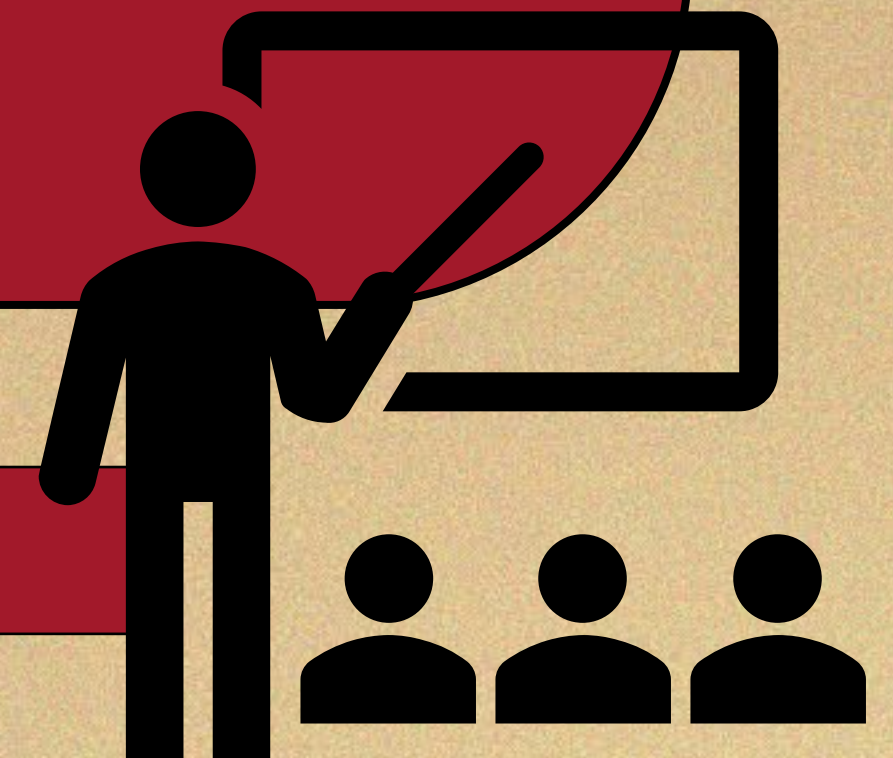
**Durée : + 600h de formation en présentiel et distanciel et 400h en club**

### Thématiques abordées :

- Sociologie ;
- Gestion administrative et financière
- Ressources humaines ;
- Juridique ;
- Partenariats ;
- Evènementiel ;
- Communication ;
- Activités sportives ;
- Responsabilité sociétale des organisation (RSO).



**UN SEMINAIRE D'UNE SEMAINE AU SIEGE DE LA FFF**



# Pourquoi accueillir un apprenti CDSSA dans votre club ?

1

## Renforcer la structuration et l'organisation du club

Un apprenti CDSSA peut prendre en charge des missions essentielles au bon fonctionnement du club : gestion administrative, communication, coordination d'événements, suivi des licenciés, etc. Il contribue à professionnaliser la structure, à soulager les dirigeants bénévoles et à fluidifier la gestion quotidienne.

2

## Développer de nouveaux projets et sources de financement

Formé à la gestion de projet, à la communication et à la recherche de subventions, l'apprenti CDSSA peut vous aider à monter de nouveaux partenariats, à trouver des financements ou à valoriser vos actions locales.

4

## Dynamiser la communication et la vie du club

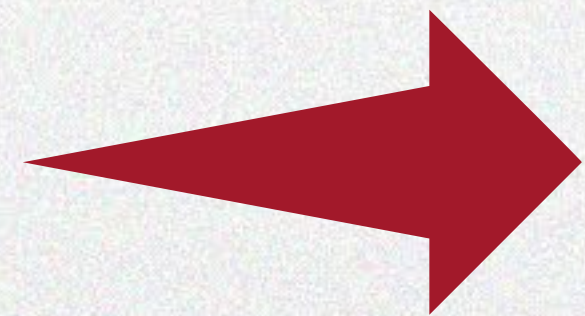
Les jeunes formés au CDSSA sont initiés aux outils de communication modernes (réseaux sociaux, newsletters, visuels, site internet). Ils apportent un regard neuf et des compétences numériques pour faire vivre votre communauté et renforcer le lien entre le club, ses licenciés et son territoire.

3

## Préparer l'avenir avec un profil polyvalent et durable

Accueillir un apprenti CDSSA, c'est investir dans un jeune salarié formé à la fois au terrain et à la gestion. Cette double compétence favorise la pérennité de l'emploi sportif et permet au club de sécuriser son développement sur le long terme, en formant un futur pilier de son organisation.

# **EN BREF : EN PROJET GAGNANT-GAGNANT**



**Former un CDSSA, c'est investir dans un futur salarié autonome, polyvalent et ancré dans le développement du club.**

# Modalité de certification :

## **Bloc 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative :**

Présentation d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement (10 minutes) suivi d'un entretien avec le jury d'évaluation (30 minutes).

## **Bloc 3 : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative :**

Epreuve 1 : élaboration d'un dossier professionnel faisant l'objet d'une présentation initiale orale au jury (10 minutes) puis d'un entretien (30 minutes).

Epreuve 2 : Présentation de deux cas pratiques rencontrés dans le cadre de l'alternance (en lien avec la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité d'une part et l'inscription de la structure dans une démarche RSE/RSO d'autre part) pour une durée de 10 minutes chacun suivie d'un entretien avec le jury (20 minutes).

## **Bloc 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative :**

Elaboration de trois notes de synthèse (portant sur le cadre légal et administratif d'une structure sportive associative, la préparation et le suivi d'un budget prévisionnel et l'appui à la gestion et administration des ressources humaines) suivie d'un entretien individuel avec le jury (30 minutes).

## **Bloc 4 : Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative :**

Elaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un événement ponctuel faisant l'objet d'une présentation orale au jury après sa mise en œuvre (20 minutes) suivies d'un entretien (20 minutes).



**Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité pour valider le diplôme.**

# ORGANISATION DE LA FORMATION

**Lieu** : CRF, 1 route de Cepet, 31180 CASTELMAUROU

- ✓ Demi-pension possible : 15€/déjeuner (3€/repas pris en charge par l'AFDAS pour les apprentis)
- ✓ Pension complète possible : 82€
  - 15€/déjeuner et dîner (3€/repas pris en charge par l'AFDAS pour les apprentis)
  - 7€/petit-déjeuner
  - 30€/nuit (6€/nuit pris en charge par l'AFDAS pour les apprentis)

➡ Devis pour les frais annexes à demander uniquement par mail : [julie.carabin@occitanie.fff.fr](mailto:julie.carabin@occitanie.fff.fr) (les prix sont ceux en vigueur pour la saison 25/26, ils sont susceptibles d'être modifiés pour la saison 26/27).

**Méthodes pédagogiques** : Formation en présentiel (ou exceptionnellement à distance) associant des méthodes pédagogiques actives, des travaux en groupes, des mises en situation pratiques, des interventions d'experts de leur domaine, des témoignages de professionnels de professionnels, ...

**Moyens humains** : Le responsable de la formation, les intervenants et les formateurs justifient d'une réelle expérience dans les thématiques enseignées.

# Quelle rémunération?

L'apprenti perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) selon son âge et sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet du contrat d'apprentissage (sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables).

Année de contrat	Jeunes âgés de 18 à 20 ans	Jeunes âgés de 21 à 25 ans	Jeunes âgés de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	43% du SMIC soit <b>774,77€</b>	Salaire le plus élevé entre 53% du Smic, soit <b>954,95 €</b> et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le plus élevé entre le Smic ( <b>1 801,80 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 <sup>e</sup> année	51% du SMIC soit <b>918,92€</b>	Salaire le plus élevé entre 61% du Smic, soit <b>1 099,10 €</b> et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic ( <b>1 801,80 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 <sup>e</sup> année	67% du SMIC soit <b>1207,21€</b>	Salaire le plus élevé entre 78% du Smic, soit <b>1 405,40 €</b> et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le plus élevé entre le Smic ( <b>1 801,80 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

# Les règles de rémunération en cas de succession de contrats

➔ Si vous avez déjà un apprenti et que vous souhaitez lui proposer le CDSSA

## Avec le même employeur

Sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, sauf quand le salaire minimum conventionnel est plus favorable

## Avec un employeur différent

Sa rémunération est au moins égale à celle à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, sauf si l'application des rémunérations précisées ci-dessus est plus favorable

## Et les frais annexes ?

Les frais de transport entre le domicile et le lieu de travail habituel donnent lieu à un remboursement par l'employeur de 50 % des coûts d'abonnement aux transports publics, comme pour les autres salariés. De la même manière en ce qui concerne la restauration, les apprentis doivent bénéficier des mêmes avantages que les autres salariés: accès à la cantine ou aux tickets restaurant, le cas échéant.

# Quel coût pour l'employeur ?



*Attention les informations sur les aides sont susceptibles de changer, elles sont données à titre indicatif*



Type de coût	Jeunes âgés de 18 à 20 ans	Jeunes âgés de 21 à 25 ans	Jeunes âgés de 26 ans et plus	Aides /Coûts complémentaires
<b>Salaire brut + Estimations charges sociales</b>	774,77€ + 10€	970€ + 15€	1830,12€ + 45€	<b>Coûts complémentaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50%</li> <li>▪ Hébergement et restauration :</li> <li>▪ Médecine du travail : 100€/an (estimation)</li> </ul>
<b>- Aide de l'Etat</b>	375€	375€	375€	<b>Aides complémentaires potentielles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide AFDAS : hébergement et restauration                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• FAFA Formation</li> </ul> </li> <li>• Aide maître d'apprentissage</li> </ul>
<b>Estimation Reste à charge mensuel</b>	<b>409,77€</b>	<b>610€</b>	<b>1 500,12€</b>	
<b>Estimation Reste à charge annuel</b>	<b>4 917,24€</b>	<b>7 320€</b>	<b>18 001,44€</b>	

# Quel statut pour l'apprenti ?

**L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles qui sont liées à sa situation de jeune travailleur en formation.**

Disposition	Modalité
<b>Congés</b>	<p>Même nombre de jours de congés payés (et éventuellement de RTT en fonction de l'accord sur le temps de travail applicable dans l'entreprise d'accueil) que les autres salariés.</p> <p>Congé exceptionnel de 5 jours ouvrables avec maintien du salaire pour préparer ses examens, dans le mois qui les précède, une seule fois sur toute la durée du contrat.</p> <p>L'employeur ne peut refuser ce congé ni de le payer. S'il est âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, d'un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables, non rémunéré.</p>
<b>Droits à la formation</b>	<p>Acquisition de droits à la formation dans le cadre du CPF.</p> <p>Formations dans le cadre du plan de développement des compétences.</p>
<b>Dispositions légales</b>	<p>Dispositions du Code du travail, de la convention collective dont relève l'entreprise et des usages qui y sont en vigueur.</p>
<b>Couverture sociale</b>	<p>Même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise.</p> <p>Lorsque l'apprenti fréquente le CFA, il continue à bénéficier du régime de sécurité sociale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dont il relève en tant que salarié.</p>

## Et les absences ?

En cas d'absence injustifiée en formation, l'employeur a la possibilité de sanctionner l'apprenti de manière justifiée et proportionnée, tout comme il sanctionnerait un salarié absent pendant son temps de travail. L'absence du salarié en formation est assimilée à une absence au travail.

## Et les accidents ?

L'employeur est tenu de déclarer tout accident du travail survenu à l'apprenti dont il a connaissance dans un délai de 48 heures.

# Calendrier de formation



*Le calendrier de formation est donné à titre indicatif, les dates sont susceptibles d'être modifiées*

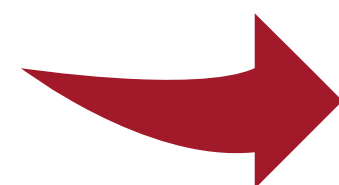
## Inscription

Du 23 mars au 31 mai 2026. Les inscriptions sont à faire uniquement en ligne par les candidats (pas d'inscription via Portail Club).

Voici le lien d'inscription : [Candidature CDSSA](#)

## Tests de sélection

Le test d'entrée en formation est prévu le 22 juin 2026.



Calendrier de formation à retrouver dans la  
prochaine page

PERIODE 1										PERIODE 2										PERIODE 3									
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août					
1 S		1 M		1 J		1 D	Féié	1 M		1 V	Féié	1 L		1 L		1 J		1 S	Féié	1 M		1 J		1 D					
2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S		2 M		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V		2 L					
3 L		3 J		3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 M		3 S		3 L		3 J		3 S		3 M					
4 M		4 V		4 D		4 M		4 V		4 L		4 J		4 J		4 D		4 M		4 V		4 D		4 M					
5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M		5 V		5 V		5 L		5 M		5 S		5 L	Certifications	5 J					
6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M		6 S		6 S		6 M		6 J	Féié	6 D		6 M		6 V					
7 V		7 L		7 M		7 S		7 L		7 J		7 D		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M		7 S					
8 S		8 M		8 J		8 D		8 M		8 V		8 L		8 L		8 J		8 S	Féié	8 M		8 J		8 D					
9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		9 S		9 M		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V		9 L					
10 L		10 J		10 S		10 M		10 J		10 D		10 M		10 M		10 S		10 L		10 J		10 S		10 M					
11 M		11 V		11 D		11 M	Féié	11 V		11 L		11 J		11 J		11 D		11 M		11 V		11 D		11 M					
12 M		12 S		12 L		12 J		12 S		12 M		12 V		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L		12 J					
13 J		13 D		13 M		13 V		13 D		13 M		13 S		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M		13 V					
14 V		14 L		14 M		14 S		14 L		14 J		14 D		14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	Féié	14 S					
15 S		15 M		15 J		15 D		15 M		15 V		15 L		15 L		15 J		15 S		15 M		15 J		15 D					
16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		16 S		16 M		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V		16 L					
17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 M		17 S		17 L	Féié	17 J		17 S		17 M					
18 M		18 V		18 D		18 M		18 V		18 L		18 J		18 J		18 D		18 M		18 V		18 D		18 M					
19 M		19 S		19 L		19 J		19 S		19 M		19 V		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	Rattrapages	19 J					
20 J		20 D		20 M		20 V		20 D		20 M		20 S		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M		20 V					
21 V		21 L		21 M		21 S		21 L		21 J		21 D		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M		21 S					
22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V		22 L		22 L		22 J		22 S		22 M		22 J		22 D					
23 D		23 M		23 V		23 L		23 M		23 S		23 M		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V		23 L					
24 L	Posi. Option 1	24 J		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 M		24 S		24 L		24 J		24 S		24 M					
25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	Féié	25 L		25 J		25 J		25 D		25 M		25 V		25 D		25 M					
26 M		26 S		26 L		26 J		26 S		26 M		26 V		26 V		26 L		26 M		26 S		26 L		26 J					
27 J		27 D		27 M		27 V		27 D		27 M		27 S		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M		27 V					
28 V		28 L		28 M		28 S		28 L		28 J		28 D		28 D		28 M		28 V		28 L		28 M		28 S					
29 S		29 M		29 J		29 D		29 M		29 V				29 L	Féié	29 J		29 S		29 M		29 J		29 D					
30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		30 S				30 M		30 V		30 D		30 M		30 V		30 L					
31 L	Posi. Option 2			31 S				31 J		31 D				31 M				31 L				31 S		31 M					

- Cours en présentiel
- En club
- Jours fériés
- Positionnement/certification/rattrapage



LIGUE DE FOOTBALL  
d'Occitanie